

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société :

FORTRESS PAPER LTD.
157 Chadwick Court, 2nd Floor
North Vancouver (Colombie-Britannique) V7M 3K2

2. Date du changement important :

Le changement important dont il est question dans la présente déclaration s'est produit le 6 mai 2010.

3. Communiqué :

Le 6 mai 2010, Fortress Paper Ltd. (la « Société ») a diffusé un communiqué par l'entremise de Marketwire, dont une copie est jointe à la présente déclaration.

4. Résumé du changement important :

La Société a annoncé qu'elle avait conclu, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Fortress Specialty Cellulose Inc., une convention d'approvisionnement en électricité (la « convention ») avec Hydro-Québec visant la vente de l'électricité verte qui sera produite à l'usine de Thurso après la construction d'une centrale de cogénération à biomasse. Conformément à la convention, la Société construira une centrale de cogénération qui fournira chaque année 18,8 mégawatts d'électricité verte à Hydro-Québec pendant 15 ans. On s'attend à ce que l'approvisionnement débute au cours du quatrième trimestre de 2012.

5. Description circonstanciée du changement important :

Se reporter au communiqué ci-joint.

6. Application des dispositions en matière de dépôt :

Sans objet

7. Information omise :

Sans objet

8. Membre de la haute direction :

La personne suivante, qui est membre de la haute direction de la Société, est au courant du changement important et de la présente déclaration et les commissions des valeurs mobilières peuvent communiquer avec elle au sujet du changement important et de la présente déclaration :

M. Chadwick Wasilenkoff
Chef de la direction
Téléphone : 604-904-2328

9. Date de la déclaration :

Le 17 mai 2010

Pour diffusion immédiate



**FORTRESS PAPER ANNONCE LA CONCLUSION AVEC HYDRO-QUÉBEC D'UNE CONVENTION
D'APPROVISIONNEMENT VISANT LA VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE
PRODUITE À SON USINE DE THURSO**

VANCOUVER (Colombie-Britannique) le 6 mai 2010 – Fortress Paper Ltd. (« Fortress Paper » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Fortress Specialty Cellulose Inc. (« FSC »), une convention d'approvisionnement en énergie électrique (la « convention ») avec Hydro-Québec visant la vente de l'électricité verte qui sera produite à l'usine de Thurso après la construction d'une centrale de cogénération à biomasse.

Conformément à la convention, la Société construira une centrale de cogénération qui fournira chaque année 18,8 mégawatts d'électricité verte à Hydro-Québec pendant 15 ans. On s'attend à ce que l'approvisionnement débute au cours du quatrième trimestre de 2012.

M. Chadwick Wasilenkoff, chef de la direction de Fortress Paper, a déclaré [traduction] : « La signature de la convention représente une étape importante dans la réalisation de notre plan d'affaires à l'égard de l'usine de Thurso, notamment de la construction d'une centrale de cogénération qui produira de l'électricité verte, ce qui profitera ultimement à tous les résidents du Québec. Nous sommes d'avis que ce partenariat avec Hydro-Québec aura un effet positif sur l'environnement et l'économie du Québec et représentera des économies d'énergie nettes (revenu) pour Fortress Paper. »

La convention est conditionnelle à son approbation définitive par la Régie de l'énergie du Québec, qui devrait être obtenue au cours du troisième trimestre de 2010.

Renseignements sur Fortress Paper

Fortress Paper est un important producteur mondial de papiers de sécurité et d'autres papiers pour usages spéciaux. Fortress Paper exploite trois usines de papier, soit l'usine de Landqart, située en Suisse, l'usine de Dresden, située en Allemagne et l'usine de Thurso, située au Canada. Les papiers de sécurité de Fortress Paper comprennent le papier pour les billets de banque, les passeports et les visas, tandis que les papiers pour usages spéciaux comprennent des produits de papiers support pour tenture non tissé ainsi que des papiers graphiques et des papiers techniques. Les activités de pâtes de Fortress Paper comprennent actuellement la production de pâte KBFN et il est prévu que ce volet de l'entreprise sera converti en production de pâte pour transformation chimique. Fortress Paper prévoit construire une centrale de cogénération à biomasse à l'usine de Thurso.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Chadwick Wasilenkoff
Fortress Paper Ltd.
604-904-2328
info@fortresspaper.com
www.fortresspaper.com

Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs qui traduisent les opinions et les attentes actuelles de Fortress Paper en ce qui concerne son rendement, ses activités et les événements futurs, notamment des énoncés concernant ses plans pour construire une centrale de cogénération à biomasse. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les croyances, les hypothèses, les estimations et les prévisions alors en vigueur en ce qui a trait aux activités ainsi qu'à l'industrie et aux marchés au sein desquels la Société exerce ses activités, y compris les hypothèses sur la capacité de la Société à mener à bien son plan d'affaires à l'égard de l'usine de Thurso; l'hypothèse selon laquelle la Société sera en mesure d'obtenir toutes les approbations requises et de compléter la construction de la centrale de cogénération; ainsi que les effets anticipés de la centrale de cogénération sur les activités de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses qui sont

difficiles à prévoir. Les investisseurs doivent savoir que tous les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, notamment que la Société n'obtienne pas le financement nécessaire pour mener à bien son plan d'affaires à l'égard de l'usine de Thurso ou de le faire de la façon prévue; qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir toutes les approbations requises pour entreprendre la construction de la centrale de cogénération; que, si la Société obtient toutes les approbations requises, elle ne soit pas en mesure de compléter la construction de la centrale de cogénération ou de le faire dans les délais prescrits; de même que des risques relatifs à l'évolution du marché, aux ralentissements économiques futurs, aux fluctuations des prix des matières premières et de l'offre de matières premières, aux variations des taux de change, aux relations de travail, aux exigences réglementaires, à la réputation, à la concurrence, à la dépendance envers des clients importants, ainsi que d'autres facteurs de risque énumérés à l'occasion dans les documents d'information publics de la Société. Ces risques, ainsi que d'autres risques, pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les présentes. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés et aux renseignements prospectifs, qui doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde. Fortress Paper n'assume aucune responsabilité de rendre publique toute mise à jour volontaire des énoncés prospectifs, sauf dans la mesure prescrite par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Ne pas distribuer aux agences de transmission américaines et ne pas diffuser aux États-Unis.